



Recherche d'informations sur les jeux de hasard

Par **florianjdh**, le **04/01/2012** à **18:07**

Bonjour,

Je souhaite contacter un avocat car j'ai des questions concernant les jeux de hasard.

En effet, je souhaite créer une entreprise qui fonctionnera sur internet, en France.

Donc, le principe de mon site sera de proposer aux visiteurs de parier sur différents résultats sportifs, ces paris seront totalement gratuits, grâce à un principe de points associés au site. Cela n'est donc pas considéré comme jeux de hasard ?

Les visiteurs/membres du site ne devront donc rien déboursier pour parier cependant je souhaite proposer à ces "joueurs" des services qui eux seront payants (comme la possibilité de parier sur plusieurs matchs le même jour ou encore, ils pourront déboursier une somme de 1 à 2 euros pour accéder à des pronostics "fiables" ...)

De plus les membres pourrons obtenir des cadeaux en fonction des points qu'ils auront obtenus grâce à leurs paris.

Je me suis renseigné et les jeux de hasard sont comme vous le savez interdits en France mais est-ce que les services que je souhaite proposer sont légaux ?

Merci de m'avoir lu
et dans l'attente de votre réponse,
cordialement.

Par **NOSZI**, le **23/01/2012** à **18:15**

Bonsoir,

Attention, les paris sportifs sont règlementés, vous devez être autorisés à organiser des paris par les différentes fédérations (FFT, FFF etc)...

Documentez vous!!